Outlook

Projet d'installation de serres agricole.

À partir de gilbert scheichtele <gscheichtele@gmail.com>
Date Mer 14/10/2026 12:09
À com.enq@genissieux.fr <com.enq@genissieux.fr>

Habitant de la commune de Génissieux, je vous transmets par le présent courriel mon avis défavorable concernant le projet d'installation d'une serre agricole photovoltaïque de près de 5 hectares sur notre commune.

Ce projet suscite de vives inquiétudes légitimes au sein de notre village. Sous couvert d'une activité maraîchère, il s'agit en réalité d'un projet industriel énergétique d'une ampleur inédite, disproportionné par rapport à notre environnement rural et agricole. L'alibi agricole ne peut masquer la transformation d'un espace nourricier et naturel en un site de production électrique à grande échelle.

Une telle infrastructure, qualifiée de véritable cathédrale de verre, va engendrer de nombreuses nuisances directes pour les riverains et notre cadre de vie :

1. Nuisances paysagères et visuelles : La construction de cinq hectares de structures vitrées et métalliques dénature totalement l'entrée et le paysage de notre village. À cela s'ajoutent les phénomènes de réverbération et d'éblouissement causés par le soleil sur les verrières et les panneaux.

2. Nuisances sonores et thermiques : Le fonctionnement permanent des installations électriques, notamment les onduleurs, les transformateurs et les systèmes d'aération ou de régulation forcée, risque de générer un bourdonnement sonore continu particulièrement pénible pour le voisinage. De plus, une telle masse vitrée crée un îlot de chaleur local artificiel.

3. Nuisances liées au trafic routier et logistique : La phase de travaux comme l'exploitation d'un tel complexe nécessitent des flux importants de véhicules lourds et d'engins sur des routes communales étroites et non dimensionnées pour un trafic de type industriel, posant des problèmes évidents de sécurité et de dégradation de la voirie.

4. Impact hydrologique et imperméabilisation : L'imperméabilisation d'une surface de 50 000 m2 modifie profondément l'écoulement des eaux de pluie, augmentant les risques de ruissellement et d'érosion des sols environnants. Par ailleurs, les besoins considérables en eau pour le nettoyage des verrières et l'irrigation exercent une pression préoccupante sur nos ressources locales.

5. Atteinte à la biodiversité : La clôture et l'occupation d'un tel périmètre fragmentent les corridors écologiques et chassent la faune sauvage locale de son habitat naturel.

La transition énergétique est indispensable, mais elle ne doit pas se faire au détriment de nos terres agricoles et de la qualité de vie des habitants. Les projets photovoltaïques doivent prioritairement

être orientés vers les toitures de bâtiments existants, les friches industrielles ou les ombrières de parkings, et non sur des parcelles de pleine terre.

Pour l'ensemble de ces raisons, je vous demande d'émettre un avis défavorable à cette demande de permis de construire et de rejeter ce projet en l'état.

Je vous remercie de bien vouloir consigner cette contribution au registre de l'enquête publique.

Cordialement,

Gilbert Scheichtele
Habitant de Génissieux

